

Perspectives de croissance

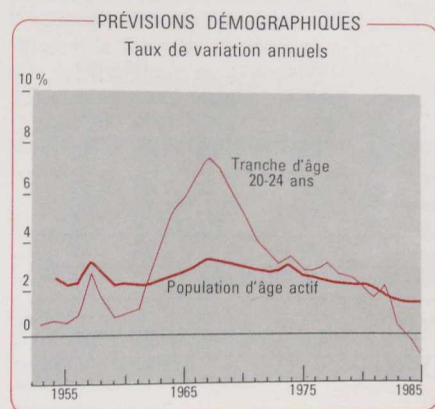


M. André Raynauld,
président du Conseil économique du Canada.

dans l'emploi est passée de 48,3 p. 100 en 1965 à 54,9 p. 100 en 1974; elle pourrait atteindre 63 p. 100 en 1985.

Population active

La population active s'est accrue au rythme annuel moyen de 3,4 p. 100 entre 1969 et 1974, comparativement au taux, déjà élevé, de 2,7 p. 100 de la période 1960/1970. Cette évolution marque la fin d'une période. En effet, la baisse très rapide des taux de natalité durant les années 1960 entraînera un ralentissement sensible de la croissance



de la population active dès 1980, la diminution du groupe des 20 à 24 ans devant s'amorcer au début des années 1980. On prévoit que le rythme annuel moyen d'accroissement de la population active ne sera plus que de 1,1 p. 100 entre 1980 et 1985. La population active du pays n'est pas formée que de Canadiens en âge de travailler, mais aussi d'immigrants. Si l'immigration

nette (immigration moins émigration) se maintient à cent mille personnes environ, comme au cours des vingt-cinq dernières années, les régions qui reçoivent peu d'immigrants seront plus touchées que celles qui ont une forte immigration nette. Ainsi, deux seulement des cinq régions canadiennes, l'Ontario et la Colombie-Britannique, devraient voir leur population active s'accroître au cours des années 1980.

Méthodes

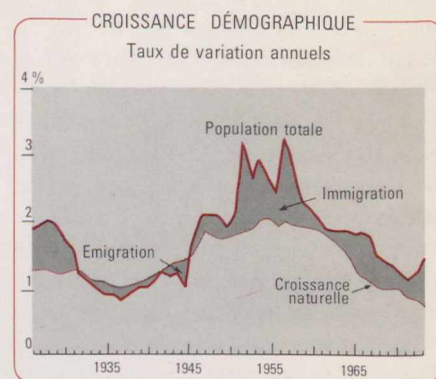
L'offre d'emploi joue un rôle capital dans l'évaluation du potentiel de l'économie: en l'absence de variations appréciables de la productivité, c'est elle qui détermine le niveau de croissance maximal. Or l'analyse qui précède a montré que si l'on retient l'hypothèse moyenne d'un environnement extérieur favorable, d'une hausse modérée des prix de l'énergie et d'une immigration nette de cent mille personnes par an, on doit envisager un ralentissement de la croissance de l'économie canadienne entre 1980 et 1985 (taux de croissance probable: environ 4 p. 100).

Dans la tradition keynésienne, on ne s'interroge guère sur le rythme de croissance souhaité parce que celui-ci est déterminé par l'objectif du plein emploi qui dépend à son tour du niveau de la demande globale. Le rythme désiré est alors celui qui est nécessaire pour maintenir ou obtenir le plein emploi. Dans une perspective plus large, on peut vouloir examiner la nature et les structures de l'offre qui correspondent à la demande effective dans une économie de plein emploi. De fait, certaines caractéristiques de l'offre peuvent entraver la réalisation du plein emploi. Par exemple, si le maintien de celui-ci, dans une conjoncture extérieure défavorable et dans des conditions d'offre de main-d'œuvre données, engendre des déficits trop importants de trésorerie et de la balance des paiements.

Croissance rapide

Le Conseil économique du Canada envisage deux options, l'une de croissance rapide, l'autre de croissance lente, mais il inverse les méthodes habituelles d'analyse. Au lieu de considérer les conditions de l'offre comme immuables et de déterminer le niveau de demande compatible avec le plein emploi, il fait varier certains aspects de l'offre et il établit le taux de croissance de manière

à sauvegarder le plein emploi sans qu'il en résulte des tensions inflationnistes excessives. Pour que l'hypothèse d'une croissance rapide soit réalisable (taux de croissance annuel: 5 p. 100, moyenne observée au cours des vingt-cinq dernières années), il faudrait qu'en l'absence d'une amélioration marquée de la productivité, la population active augmente beaucoup plus que ne le prévoit l'analyse pour la période 1980-1985. Cela ne pourrait se faire qu'au prix d'un niveau d'immigration beaucoup plus élevé que celui des dernières années et d'une hausse des taux d'activité féminine au moins comparable à celle des cinq dernières années. Comme le bien-être de la population n'est pas nécessairement servi par une croissance plus rapide, ce scénario n'aurait quelque chance d'être choisi que s'il devait répondre aux préférences de la population durant les années 1980. S'il ne



paraît pas excessif que le taux d'activité des femmes atteigne 50 p. 100 en 1985, il serait hasardeux de réglementer l'immigration en vue de faire venir plus de travailleurs. D'une part, en effet, les conséquences d'une politique d'immigration débordent largement le cadre du marché du travail et touchent l'évolution de la société dans son ensemble. Ainsi, certains problèmes propres au Canada, comme celui de l'équilibre linguistique ou du développement très rapide de quelques grandes agglomérations urbaines, peuvent être aggravés par une politique d'immigration axée sur le marché du travail. D'autre part, le retournement démographique des années 1980 touchera davantage les régions, comme le Québec et les provinces de l'Atlantique, dont le développement a été tributaire de l'accroissement naturel de leur population plus que de l'immigration. Ce phénomène provoquerait chez elles un ralentissement de